



## ADMISSION DES NOUVEAUX ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2017-2018 (pour tous les nouveaux élèves qui auront 5 ans au 30 septembre 2017)

QUAND : 23, 24 et 25 janvier 2017  
(Aucune demande ne sera reçue avant ces dates)

OÙ : À l'école du secteur de résidence de l'enfant.  
En consultant le site Internet de la Commission scolaire, vous pouvez identifier votre école.  
<http://cartes.cspo.qc.ca>

### DOCUMENTS EXIGÉS :

- **Pour l'enfant né au Québec : CERTIFICAT DE NAISSANCE GRAND FORMAT** (original, incluant les noms et prénoms des parents – vous pouvez vous le procurer sur le site : [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca)).
- **Pour l'enfant né en Ontario : DÉCLARATION DE NAISSANCE VIVANTE** (original, incluant les noms et prénoms des parents - vous pouvez vous le procurer sur le site : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-remplacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario>).
- **Pour l'enfant né au Canada (ailleurs qu'au Québec ou en Ontario) : CERTIFICAT DE NAISSANCE DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE VISÉ** (original, incluant les noms et prénoms des parents).
- **Pour l'enfant né hors Canada : LES DOCUMENTS VENANT D'IMMIGRATION CANADA ET D'IMMIGRATION QUÉBEC** pour l'enfant et les parents. **Certificat de naissance de l'enfant (traduit si nécessaire).**
- **Une preuve de résidence (factures d'un service public** : Hydro-Québec, Gazifère, Bell, etc.) sur le territoire de la Commission scolaire.
- **Une photocopie des feuillets du carnet de vaccination.**

### **NOTE IMPORTANTE**

SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET, L'ÉLÈVE NE SERA PAS ADMIS ET NE POURRA FRÉQUENTER L'ÉCOLE TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE DOSSIER DEMEURERA INCOMPLET

Pour information : Service de l'organisation scolaire et du transport  
819-771-4548, poste 864-700

**Un message plus complet paraîtra en janvier.**

Le secrétaire général,  
Pierre Ménard